

LICENCE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

En partenariat avec **le cnam**
Auvergne – Rhône-Alpes

Objectifs

Ce parcours RH est de former à la maîtrise des enjeux de la gestion des ressources humaines dans l'entreprise, des bases administratives et techniques des processus RH et des fonctions administratives à la base de la gestion du personnel. Il permet d'avoir une vision transversale de tous les sujets RH de l'entreprise. Le titulaire de ce parcours de licence est en capacité de prendre en charge des tâches précises relevant de diverses fonctions RH.

- Être opérationnel en ce qui concerne les politiques de bases de Ressources Humaines.
- Mettre en application les outils et les méthodes de recrutement, de formation, de gestion des carrières, des compétences, de paie, de rémunération, de retraite et prévoyance
- Être capable d'assister le DRH dans la mise en œuvre des relations professionnelles.
- Assister les managers dans la mise en œuvre des outils RH : gestion des carrières, du recrutement, de l'emploi, des compétences, des rémunérations, de la paie, des relations sociales ;
- Superviser, conduire, contrôler la gestion administrative du personnel (effectifs, mouvements de personnel, temps de travail, dossiers individuels, rémunérations et charges sociales) ;
- Veiller aux conditions générales de travail et d'application de la législation sociale.
- Gérer opérationnellement des domaines de la protection sociale (indemnisation, arrêts de travail, calcul de la retraite) ;
- Rédiger des contrats, gérer leur suivi et de leur modification, appliquer les procédures légales.

Terrains d'accueil

Toutes entreprises et organismes dans tous secteurs d'activité

Prérequis

Âge : jusqu'à 29 ans révolus - Plus de 30 ans : possibilité de contrat de professionnalisation

Niveau d'entrée : BTS SAM AM / GPME / CG – Tous les DUT du tertiaires L2 Droit/Sciences éco – Licence socio ou psycho - Formation avec du RH
Me contacter pour les autres diplômes si admission possible.

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Modalités d'inscription

- Inscription sur ParcoursSup ou/et sur notre site
- Dossier de candidature complété
- Participation à la réunion d'information et à l'entretien de vérification des prérequis
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant
- Signature d'un contrat ou attestation d'engagement de l'employeur

Formation

Code diplôme
205 120 04

Code RNCP
35924

Niveau de sortie

Licence générale reconnu par l'État de Niveau 6 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+3, 180 crédits ECTS

Durée de la formation

500 heures (sur 1 an)

Durée du contrat

1 an, modulable en fonction du positionnement*

Rythme de l'alternance

3 jours en CFA tous les 15 jours

Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activités fortes en entreprise.

Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription

Vos contacts

Virginia RICOUR

Référente

04.57.13.82.03

vricour@les-charmilles.fr

Pascale SINNER

Référente Handicap

04.76.03.74.08

psinner@les-charmilles.fr

Hakima GUELLA

Référente Mobilité Internationale

04.76.03.74.12

hguella@les-charmilles.fr

Licence Gestion des Ressources

	UE intitulé	nb de crédits	coeff	volume annuel examen inclus	modalités d'examen
prérequis L3	FPG001- Initiation au management et Gestion des Ressources Humaines	4	2	34	CC (30%) + Examen Final (70%) (sans doc : cas pratique + théorie)
	FPG003 - Projet personnel et professionnel: auto-orientation pédagogique	6	2	42	mémoire:Projet Personnel et Professionnel + Elaboration d'un Poster
	EAR001 - Economie Générale : microéconomie	6	1		examen final
	DRS101 - Droit du Travail: relations individuelles	6	3	44,5	CC (30%) + Examen Final (70%) cas pratique + questions de cours sans doc
	DRS102 - Droit du travail : relations collectives	6	3	43	CC (30%) + Examen Final (70%) cas pratique + questions de cours sans doc
	FPG114 - Outils RH	6	3	43	CC (30%) + Examen Final (70%) épreuve sans doc
	FPG104 - Gestion de la Paie	4	3	39	CC (30%) + Examen Final (70%)
	FPG105 -SIRH	4	3	33	CC (30%) + Examen Final (70%) EDC + questions de cours
	FPG109- GRH, dialogue social et transformations des organisations	6	3	43	CC (30%) + Examen Final (70%) EDC + questions de cours
	FPG119- Data RH	6	3	40	CC (30%) + Projet (70%) Evaluation individ. Ou collec. Sur un cas réel entreprise
	ANG320 - Anglais Professionnel	6	1	42	CC : investissement - tâche écrite - tâche orale
	FAD142- Acteurs, instances et aspects juridiques et financiers de la formation	6	1	44	Mini dossier relatant la description et analyse critique d'un cas de construction fi d'un dispo/action ou mesure de formation
	UAMG04 - Expérience professionnelle, rapport d'expérience et séminaire de méthodologie	12		24,5	Rapport d'activité professionnel + Livret compétences
	CEGID			10	
	compta et RH			14	
	SOUTENANCE RAPPORT PROFESSIONNEL				
	ACCUEIL			4	
	Business Game : jeu MIME			20	
	TOTAL	72		520,5	

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

Références

	2022	2021	2020
Taux de réussite			
• Taux de réussite global de la formation*	97%	93%	100%
• Taux de réussite des apprentis de la formation**	97%	93%	100%
Taux de rupture	4%	En cours	16%
Suivi post - formation (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)			
• Insertion professionnelle	En cours	En cours	NC
• Taux de poursuite d'étude	En cours	En cours	NC
Satisfaction globale apprenti(e) Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des alternants du CFA	En cours	En cours	NC
Satisfaction globale entreprises Enquête réalisée tous les ans auprès des tuteurs d'alternants	En cours	En cours	NC

* Taux de réussite global : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (**tous statuts confondus**) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (**sous statut d'apprenti**) x100

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Après la formation

Poursuite d'études :

- Master en ressources humaines
- Master en sciences du management
- Master administration et gestion de l'emploi
- Master gestion des compétences et des ressources humaines
- Masters spécialisés (droit social, droit du travail, psychologie...)

Débouchés professionnels :

- Manager en ressources humaines
- DRH/Directeur du personnel
- Chef du service du personnel
- Responsable du développement des ressources humaines
- Gestionnaire RH
- Adjoint / assistant RH
- Responsable administratif du personnel, responsable de la GRH
- Chargé de mission RH
- Responsable du recrutement
- Conseiller RH / formation

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût préconisé par France Compétences hors accord de branche : 7 725 €. Pour les contrats pro : nous contacter pour un devis.

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1ère année	27%	43%	53%*	100%*
2ème année	39%	51%	61%*	100%*
3ème année	55%	67%	78%*	100%*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- ✓ Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- ✓ Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.
- ✓ Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Rémunération de l'alternant (contrat de professionnalisation)

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Ancienneté/Âge	moins de 21 ans	21 ans et plus	26 ans et plus
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55%	70%	Au moins le SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac techno, BTS, DUT)	65%	80%	Au moins le SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500€ pour les apprentis majeurs
- ✓ Pack Office 365 Etudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide au transport
- ✓ Carte Nationale des Métiers (tarifs réduits)

Date de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de formation
1ère année	2022-2024	Sept 2022	Juin 2024
2ème année	2022-2023	Sept 2021	Juin 2023

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2023.
Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

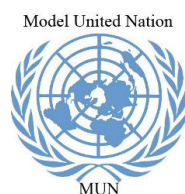
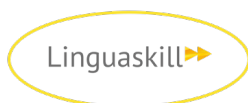
Publics accueillis

- ✓ Formation proposée sous statut d'apprentissage et de professionnalisation.
- ✓ Personne en situation de handicap : Prendre contact avec la référente Handicap pour étudier votre situation.

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises.
De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels.
Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

La valeur ajoutée de l'établissement



Lieu de la formation

CFP CHARMILLES

8 rue de Tour de l'Eau
38400 Saint Martin d'Hères
04.76.03.74.00
info-cfp@les-charmilles.fr
www.cfp-charmilles.com

